

FEDERATION COLOMBOPHILE FRANCAISE

54 Boulevard Carnot 59000 LILLE

Tél: 03.20.06.82.87 Fax: 03.20.15.01.57

Demande de mutation

Nom de l'amateur : _____ Prénom: _____

Adresse: _____

n° de licence: _____

Demande formulée le: _____

Signature de l'adhérent

ASSOCIATION QUITTEE

N° de Code: _____

Nom de l'association: _____

Est en règle avec notre association

Signature du Président et cachet :

N'est pas en règle avec notre association

Ces demandes de mutations doivent toutefois, recevoir l'accord de l'organisme qui les reçoit

ASSOCIATION NOUVELLE

N° de Code: _____

Nom de l'association: _____

Signature du Président et cachet :

Accord

Refus, veuillez en préciser les raisons :

Changement de région
signatures obligatoires des 2 présidents

Changement de groupement
signatures obligatoires des 2 présidents *

Les droits de mutation sont fixés à 20 € à la première demande, puis de 50 € les suivantes. Ils seront encaissés par la nouvelle association qui le ristourne à la FCF, accompagné de cet imprimé.

Quand il y a plusieurs licenciés à la même adresse, ils sont dans l'obligation d'adhérer à la même société, néanmoins les frais de mutation ne seront perçus qu'une seule fois en fonction du colombophile qui a muté le plus souvent (A.G. du 22/01/2011). * = Signature obligatoire du président de groupement (CA du 17/12/2014)

La mutation est gratuite en cas de déménagement, de dissolution ou fusionnement d'association, de Groupement ou ou de Région